



Les Brèves Lillaises

Site : <http://www.islesaintgeorges.com>

NOVINBR'ART 2022



L'exposition de peinture phare d'Isle Saint Georges a eu lieu le Week-end du 19 et 20 Novembre 2022.

Le public s'est rendu nombreux sur ces 2 jours, avec un superbe vernissage le samedi soir et la remise des prix le dimanche soir.

Les membres de la commission culture et loisirs ont choisi pour thème, « Musiques du monde ».

Le jury était composé de Mme Stéphanie DAUBANES, présidente et en charge de la commission, Mme Martine TALABOT, Maire d'Ayguemorte les graves et

Mme Patricia LOPEZ, plus connue sous le nom de Patou, ancienne épicière du village.

Le buffet a été commandé par la mairie au rendez-vous Lillais by Peggy et à Loulou Primeurs à La Brède.

Les peintres, eux auront pu apprécier leurs récompenses, du domaine Médus, Clos Lauriole et de Lucas Artaud, ce dernier étant toujours en activité sur la commune d'Isle Saint Georges.

Cette 26^{ème} édition de Novinbr'art a accueilli 24 artistes peintres dont 3 nouveaux sur la liste, qui nous ont fait l'honneur de participer et nous confier 62 œuvres. Nous avons pu découvrir également 3 œuvres originales d'un plasticien sculpteur, faites en rondelles d'acier.

Le prix du public, avec 91 votants, a été décerné à Mme Florence GUIRADO- CORDOBA, pour son œuvre, « Sonate pour violon ».

Le deuxième prix est revenu à Mme Martine LAGRAVE, pour son œuvre « La liberté guidant le peuple ».

Le premier prix a été décerné à Mr Aurelio ALFONSO pour son œuvre intitulée « Concert dans la mare ».

Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné beaucoup de leur temps, pour que cette exposition soit une réelle réussite, il faut l'avouer.



Cérémonie du 11 Novembre 2022

A 11h30, devant le Monument aux Morts et sous un beau soleil, vingt-cinq adultes et enfants se sont retrouvés pour prendre quelques minutes pour penser à la souffrance de ces soldats de 14-18 à peine sortis de l'enfance pour la plupart, à tous ceux qui ont donné leur vie pour la France et pour condamner toutes ces guerres odieuses et meurtrières de par le monde.



Cette année, la Commémoration, qui honore tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires, a permis de rendre hommage également aux deux militaires qui ont péri au cours de l'année en opérations extérieures.

La cérémonie s'est clôturée par le traditionnel verre de la convivialité à la salle des Gravettes.

Ce fut aussi l'occasion de faire connaissance avec deux nouvelles familles récemment arrivées au village (Lurton et Gillard) qui ont participé à ce devoir de mémoire

Des Nouvelles du Potager du coin



Dans les brèves de décembre 2021, nous avons fait un zoom sur cette jeune société créée en Janvier 2021.

Il nous est apparu opportun, presque un an après d'aller reprendre de leurs nouvelles et de les interviewer.

« *Quelques nouvelles de notre installation*

En ce début d'année 2022 nous avons installé une pépinière dans une de nos serres pour produire une partie de nos plants. Nous en avons vendu certains (tomates anciennes, courgettes, salades, fleurs...). C'est une opération qui a eu du succès et que nous allons renouveler en 2023 !

A partir de mai, notre exploitation a été touché par la chaleur et la sécheresse. Nous avons eu pas mal de dégâts sur les cultures, mais nous avons limité la casse grâce aux paillages et au sol argileux qui retient bien l'eau.

Depuis octobre nous avons installé un poulailler mobile. Ce poulailler, construit sur une remorque, sera déplacé au fur et à mesure, sur nos parcelles, entre deux cultures de légumes. Son but ? Les poules vont enrichir le sol, le nettoyer des mauvaises herbes et des insectes nuisibles et bien sûr nous donner quelques œufs !

Aujourd'hui nous vendons nos légumes à des épiceries locales, comme celle de Peggy, à des restaurants comme le Petit Caboulot ou le restaurant scolaire de Saint Selve. Nous avons mis en place un site de vente en ligne www.cagette.net avec retrait à Saint Selve le jeudi à partir de 16h et un retrait à Isle Saint Georges le mercredi à partir de 16h. Il est prévu que nous installions des casiers en bois pour un retrait hors de nos heures de présence pour les personnes ayant des horaires plus tardifs.

Nous réalisons aussi la vente au village, le mercredi de 16h à 18h, que nous avons déplacé au milieu du terrain pour permettre à nos clients de visiter notre exploitation. Il est d'ailleurs possible pour les habitants du village de traverser à pied le terrain le jour de la vente.

*Pour l'hiver nous proposerons : blettes, épinards, mâches, salades, mesclun, poireaux, pommes de terre, oignons, patates douces, navets, radis radis noir et de couleurs, butternuts, courges musquées, potirons !
Le tout 100% Lillais bien sûr !*

Nous remercions aussi nos clients fidèles qui viennent tous les mercredis, bravant la pluie, la canicule, le vent ou le froid ! »

Bibliothèque Municipale

Deux Ayguemortaises et une Lillaise viennent renforcer l'équipe de bénévoles de la bibliothèque d'Isle Saint-Georges : Claire Blaty, ponctuellement Véronique Bentéjac et Sylvie Duprat.

Un grand merci à elles !!

Rappel du fonctionnement de la bibliothèque : elle est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 18h30. L'abonnement, gratuit et ouvert à tous, donne aussi accès à toutes les bibliothèques du réseau « en voiture Simone ». Une navette assure les déplacements des réservations de nos lecteurs vers notre bibliothèque.

Les nouveautés de fin d'année pour les adultes sont à disposition des lecteurs.

Dispositif argent de poche



Ce dispositif a été créé pour notre commune en 2018 pour offrir la possibilité à des jeunes Lillaises et Lillais, âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petits travaux en contrepartie du versement d'un peu d'argent de poche durant les vacances scolaires.

Les jeunes sont encadrés par un référent, employé, élu ou bénévole. Ils perçoivent une indemnité de 15 euros par chantier (durée 3h30), rétribuée en numéraire

Si vous êtes intéressé par ce dispositif, que nous essayons de relancer, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie, et cela avant le 15 janvier 2023.



Système d'information sur les Armes KESAKO ?

Le Système d'Information des Armes ou SIA a pour objet de répertorier toutes les armes en circulation sur le territoire français mais aussi, de simplifier certaines démarches administratives et de sécuriser les données. L'objectif du SIA est d'assurer la continuité numérique entre tous les acteurs du monde des armes (administration, professionnels et détenteurs).



La plate-forme ouverte depuis février 2022 dans un premier temps aux chasseurs, concernera progressivement prochainement les 5 millions de détenteurs d'armes à feu du territoire tel que licenciés sportifs, les clubs et associations ainsi que les professionnels (policiers, armuriers, etc.) et les non licenciés (héritiers par exemple).

La création d'un compte personnel dans le SIA est maintenant obligatoire pour acquérir ou céder une arme. Elle doit être réalisée sur le site <https://sia.interieur.gouv.fr>.

Un document d'aide à la création de compte est disponible dès la page d'accueil (Visualiser les étapes de création de compte) puis tout au long de la création en cliquant sur le bouton "aide".

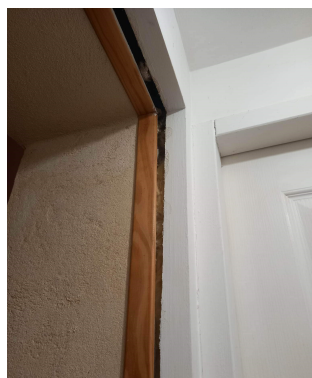
En cas de difficulté liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique, les détenteurs chasseurs, qui sont les seuls à avoir accès au SIA aujourd'hui, peuvent se faire aider dans les points d'accueil numériques qui existent dans toutes les préfectures.

Des permanences sont également organisées par ces dernières à raison d'au moins une journée par semaine. Renseignez-vous auprès de votre préfecture. Les détenteurs peuvent par ailleurs trouver de l'aide auprès de leur fédération ou de leur armurier.

En cas de besoin ou de question n'hésitez pas à adresser votre demande via le secrétariat de mairie à Manon LAPLAGNE qui se tient à votre disposition.



Sécheresse 2022



Plusieurs administrés nous ayant signalé des dégâts soudains apparemment dus à la sécheresse de cette année, la commune a fait une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle dont la copie est téléchargeable sur le site de la commune mais aussi disponible au secrétariat de mairie.

Si vous êtes aussi sinistrés nous vous demandons de nous en informer très rapidement avec si possible des photos afin de renforcer le poids de notre demande. Nous vous recommandons aussi de contacter votre assurance pour leur indiquer vos dégâts.

La Préfecture va adresser notre demande au ministère de l'intérieur.

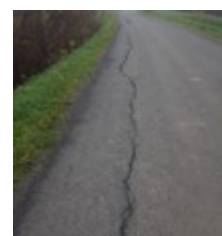
Une commission interministérielle émettra un avis favorable ou défavorable à la demande. Puis, le ministre de l'Intérieur accordera ou refusera la reconnaissance sollicitée de l'état de catastrophe naturelle. Un arrêté interministériel sera alors publié au Journal Officiel.

Cette décision sera ensuite notifiée par le Préfet à la commune.

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, le maire devra informer sans délai ses administrés qui disposent de 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter leur assurance.

Voirie Communale

Est-ce dû aussi à la sécheresse, toujours est-il que nos routes communales, même celles refaites récemment se sont fendillées avec plus ou moins d'importance sur pratiquement tout le linéaire. Nous sommes en train de réaliser un diagnostic avec préconisations de solutions. Toujours est-il que cette situation imprévue aura très sûrement un impact conséquent sur les finances communales.



Travaux Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée)

Pour ces travaux qui sont l'objet d'une obligation réglementaire, la commune est en train de finaliser la 5ème tranche qui concernait le bâtiment de la Mairie. Pour rappel ont déjà été traités le cimetière, les Gravettes (2 tranches de travaux), l'Eglise. Ces opérations sont issues d'un diagnostic effectué en 2016 et pour chaque réalisation une fiche a été établie afin de nous guider pour l'exécution. La dernière tranche ce sera l'école pour 2023, année limite d'accomplissement.

Le montant total de tous les travaux a été estimé à 75 940€ HT pour lesquels une subvention a été accordée dès 2017 pour 26 579€.



La CCM lance un club robotique



Ouvert aux jeunes du secondaire (à partir de la 6ème) résidant sur le territoire de la CCM, le club robotique propose une sensibilisation à l'innovation et au développement à la culture scientifique technique et industrielle ; au programme, des initiations à l'utilisation des machines à commandes numériques, à l'électronique, à la programmation et plus généralement à la robotique.

L'objectif de ce club robotique est de constituer et de former une équipe dans le but de participer à la Robocup junior.

Au-delà de l'apprentissage technologique et de la sensibilisation à l'innovation, la dimension sociale de ce projet est à souligner. Cette initiative s'inscrit en effet dans la volonté d'ouvrir plus largement le Fablab à la jeunesse du territoire. Une participation financière de 50€ est demandée par participant et par an, un tarif symbolique par rapport aux tarifs pratiqués habituellement pour ce type d'activité.

Le club robotique sera ouvert de novembre à juin. Les ateliers se dérouleront les mercredis, hors vacances scolaires, de 14h à 16h, ce qui représente une trentaine d'ateliers sur l'année scolaire en cours.

Les inscriptions sont ouvertes, des places sont encore disponibles. Renseignements auprès du Fablab manager/animateur club robotique : 05 57 96 01 20, m.alarson@cc-montesquieu. Fr

Travaux sur nos ouvrages Hydrauliques

La CCM dans le cadre de sa compétence GEMAPI est intervenu cet automne sur deux ouvrages hydrauliques.

Tout d'abord sur l'exutoire à la Garonne, situé à Pont Castel, de la rouille de Boutric qui montrait des signes de fatigue et qui avait besoin d'être rénové.

Puis ensuite sur la pelle du Saucats sur laquelle une passe à poissons a été installée afin d'assurer le rétablissement obligatoire et réglementaire de la continuité écologique.



Rouille de Boutric à Pont Castel

Naissances



- GAUTHIER FREMAUX Aurore le 05/08/2022
- MOUSSA IBRAHIMA Inaya le 24/10/2022
- Félicitations aux heureux parents

Conseil Communautaire : mardi 8 décembre, 18h30 à Martillac (Technopole).

Marché de Noël organisé à Turpaut par la Bonne Graine le dimanche 11 décembre de 10h à 18h.

Conseil Municipal lundi 12 décembre salle des Gravettes à 19h.

L'ARS ouvre l'église le dimanche 18 décembre 2022 de 14 à 18 heures avec exposition de la crèche et quelques animations de Noël.

Assemblée Générale du Comité des Fêtes le 13 janvier 2023 à 19h30 salle des gravettes.

agenda